

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin\\_Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15 \(18\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à monsieur Richon, 9 juin 1877](#)

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur Richon, 9 juin 1877

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (18)

Collation 2 p. (381r, 382r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Richon, 9 juin 1877, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 15 (18)

Consulté le 01/03/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49333>

Copier

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [9 juin 1877](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Richon](#)

Lieu de destination Sardy-lès-Épiry (Nièvre)

Scripteur / Scribe [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

### Description

Résumé Godin confirme à Richon que Henri de Hulster se rend à Sardy pour reprendre le travail à sa place et que c'est lui-même qui sera responsable du

matériel de Richon. Il l'avertit qu'il se rendra à Sardy quand Henri de Hulster le lui demandera. Godin informe Richon que Henri de Hulster réceptionnera en son nom son matériel. Il lui signale qu'Alexandre Tisserant a écrit à Larrivé pour faire une petite modification dans leur convention.

## Mots-clés

### [Appareils et matériels](#)

Personnes citées

- [Larrivé \[monsieur\]](#)
- [Richon \[monsieur\]](#)
- [Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)

Lieux cités [Sardy-lès-Épiry \(Nièvre\)](#)

Notice créée par [Pauline Péliissier](#) Notice créée le 14/11/2023 Dernière modification le 31/01/2024

---

Guise le 9 Juin 1877

Monsieur Richon,

Il est bien entendu que M.  
Dehulster ne va à Lardy que pour y  
repréhendre les travaux en mon nom  
comme cela est convenu, et qu'il ne  
peut être en aucune façon responsable  
vis-à-vis de vous; c'est moi qui vous  
remettrai votre matériel, comme cela  
est aussi convenu.

Mais il ne y avait, tout naturelle-  
ment pendant les premiers jours de l'an-  
née du chef sénéchal des témoignages,  
des pertes de temps, auxquels je n'ai pu  
besoin d'assister. Je compte m'y occuper  
aussitôt que M. Dehulster me le dira  
que je puis le faire utilement.

Quant à la remise de votre matériel  
expliquez-lui toutes choses, de manière  
à lui éviter des embarras, comme vous  
me le promettez. Je vous en serai  
obligé.

Je n'ai rien à préjuger de ce que  
M. Dehulster pourra faire de votre côté.

maître, ce sera à lui de juger ce qu'il y aura d'utile à faire.

M. Dehulster ~~me~~ fera donc avec vous le nécessaire pour la réception de votre matériel, comme si c'était moi qui irais, à moins qu'en cas de désaccord, il n'y ait à faire cette réception définitive le jour où je serai à bord, moi-même. Je ne prévois pas que rien puisse vous diviser, puisqu'il s'agit de la constatation des faits et de la vérité, et dans le cas où une différence d'appréciation existerait, cela ne peut pas empêcher le commencement des travaux.

Il y aurait à s'entendre sur les moyens de se mettre d'accord et par conséquent ce serait le cas pour moi d'y aller pour trancher les questions.

M. Bissacant a écrit à M. Larive pour une petite modification à faire à notre dernière convention, après déduction des droits d'enregistrement. J'espère que vous vous serez prêt à ce changement qui n'a aucune importance pour vous. Veuillez agréer, Monsieur, mes saluts parfaits.

Dehulster  
 (Signature)